



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 11 JANVIER 2024

Lieu: Local ACKC de Fontanes

Heure de début: 19h10

Heure de fin: 22h08

Participants:

- **Membres présents :** DE ANGELIS Frédéric – DE CASTRO Fernand – DUCLAUT Didier – FOMBONNE Johann – GALDEMAS Christophe – GUILLERMET Joann – LEFEVRE Christian – MEYRAND Mickaël – MOREL Didier – PACHOT Patrick – ROLETTI Emmanuel – SASTRE Jérémie – ZOUAOUI Sofiane – CHAZOT Gabin – MARGIRIER Cyrille – PARIS Jonathan – PERRIER Bruno – PEZZOTTA Christian.

- **Membres excusés:** ALLEON Jérémie.

- **Membres absents:** BAILE Julien.



ORDRE DU JOUR

- **1. Validation compte-rendu du Conseil d'Administration du 16.11.2023 ;**

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2023 a été approuvé.

→ **Vote approuvé à l'unanimité des voix, sans remarque.**

- **2. Vote du bilan financier exercice 2023 ;**

Nous avons prévu en début d'année un prévisionnel de -1 274 €. Le bilan financier de l'année 2023 affiche finalement -1 398 € (voir pièce jointe N°1). Nous avons pas mal investi sur cette année (renouvellement matériel APN, tables et bancs, site internet, machine à hot dog, tronçonneuse) et nous sommes tout de même en phase avec le prévisionnel. Les cartes journalières et hebdomadaires rattrapent le déficit au niveau des personnes majeures (voir pièce jointe N°2).

Le bilan financier 2023 a été soumis au Conseil d'Administration pour approbation.

→ **Vote approuvé à l'unanimité des voix, sans remarque.**

- **3. Budget prévisionnel 2024 ;**

Patrick a travaillé un budget prévisionnel pour l'année 2024. Ce budget se veut ambitieux. Des domaines tels que la garderie, les APN, les manifestations seront maintenues voir revues à la hausse. En plus sur 2024 un concours de montage de mouches. Nous prévoyons également le renouvellement du matériel APN, notamment une partie des float-tube. Enfin, le lancement du poste « les pieds dans l'eau » sera un atout majeur qui entrainera un investissement important dans ce budget prévisionnel. Celui-ci affichera en fin d'année un déficit de - 6 087€ (voir pièce jointe N°3).

Patrick rappelle que nous avons en banque largement de quoi encaisser ce déficit qui va dans le sens du développement de notre association.

Le budget prévisionnel 2024 a été soumis au Conseil d'Administration pour approbation.

→ **Vote approuvé à l'unanimité des voix, sans remarque.**

- **4. Suivi rencontre ASA du lac de Vert, avenir du lac ;**

Suite au déficit de -3 366€ survenu pour le Lac de Vert sur l'exercice 2023, le bureau de l'association avait rencontré le 10 Octobre dernier l'ASA du ruisseau de Vert afin de discuter ensemble de l'avenir de la convention. Le bureau avait alors proposé plusieurs possibilités, notamment la rétrocession à titre gracieux du lac de Vert.

De plus, l'hydrologie de plus en plus défavorable du lac de Vert laissait planer le risque d'une mise à sec du plan d'eau, nous obligeant à faire appel à un pêcheur professionnel pour réaliser une pêche de sauvetage (coût entre 8 000 € et 10 000 €)

Le Conseil d'Administration de l'ASA a rejeté les propositions que nous avons émises, notamment la gratuité des baux en échange d'une participation à l'entretien et à la prise en charge d'une opération de sauvegarde.

Pour information, il s'agit du dernier lac d'irrigation en Ardèche où les pêcheurs payent pour les baux de pêche.

Le bureau de la Gaule Annonéenne s'est rencontré et pense qu'il faut abandonner le lac de Vert étant donné l'épée de Damoclès qui se trouve sur nos têtes. Le bureau propose donc d'abandonner la gestion piscicole du plan d'eau (arrêt des déversements et des ventes de timbres) et ainsi de dénoncer la



convention avec le lac de Vert.

L'ASA n'a pas évoqué le fait qu'ils interdiraient la pêche sachant que plusieurs parcelles riveraines ne leur appartiennent pas. Elle restera donc possible sous autorisation des propriétaires des berges. **Une carte de pêche est obligatoire** car ce lac n'est pas une eau libre et elle est soumise à la réglementation de la 2^{ème} catégorie piscicole.

Pour information, il s'agit du dernier lac d'irrigation en Ardèche où les pêcheurs payent pour les baux de pêche.

La décision d'arrêter la convention et, par voie de fait, la gestion piscicole du lac de Vert a été soumise au Conseil d'Administration pour approbation.

→ **Vote approuvé à la majorité des voix (1 abstention), sans remarque.**

- **5. Préparation AG Gaule du 02.02.2024 ;**

L'Assemblée Générale de la Gaule Annonéenne est prévue le vendredi 02 Février 2024 à la salle des fêtes d'Annonay (route Levert). Cette assemblée se déroulera en deux parties : une assemblée générale extraordinaire permettra de faire voter les nouveaux statuts des AAPPMA. Elle sera suivie de l'assemblée générale ordinaire statutaire. Jérémie se charge de rédiger et envoyer les convocations (par push mail, Facebook, presse et mails).

Plusieurs vœux ont été réfléchis et seront présentés lors de cette assemblée générale :

- 1°) Mise en place de fenêtres de capture (truite Fario, brochet, sandre...) avec étude à l'appui pour déterminer les meilleures fenêtres à proposer ;
- 2°) Intégration de la perche commune (Perca Fluviatilis) dans le quota des carnassiers ;
- 3°) Instauration d'un carnet de capture limitant le nombre de prises à 10 poissons/pêcheur/an sur les poissons avec maille (sauf pour la truite AEC en lac spécifique) ;
- 4°) Fermeture systématique de la pêche sur les cours d'eau placés en alerte renforcée ou en crise au sens de l'arrêté cadre sécheresse ;
- 5°) Mise en place d'un « permis de pêche » conditionné à la réussite d'une validation des connaissances.
- 6°) Passage de la truite Fario (Salmo trutta) en no-kill intégral sur toutes les portions de cours d'eau en première catégorie, en gestion patrimoniale.

- **6. Elaboration du Buldo n°29 ;**

La rédaction de notre fameux BULDO va débuter avec comme toujours la mise en page par Mickael. La liste d'articles proposée était :

- Edito --> Frédéric ;
- Arrivée de l'Aspe sur le Rhône --> Jonathan ;
- Sécheresse --> Frédéric ;
- Manifestations 2023 --> Jérémie ;
- Création section pêche au coup --> Joann GUILLERMET ;
- Club mouche --> Christian + Mickael ;
- Point garderie --> Jérémie.

Les articles sont quasiment bouclés. Ils devront être transmis à Mickael avant le 15 janvier, afin de laisser le temps à Mickael de le finaliser afin que nous l'ayons pour les permanences de début mars à l'Homme des Bois. L'objectif est une d'avoir le bulletin imprimé pour fin février



- **7. Ateliers Pêche et Nature 2024 ;**

Pour cette année 2024, les Ateliers Pêche et Nature seront reconduits. Des journées ont été réservées auprès du salarié « les pieds dans l'eau » (environ 16 jours soit 4 APN). Un autre est en réflexion avec la participation de Damien Maudrak.

Cette proposition a été soumise au Conseil d'Administration pour approbation.

→ **Vote approuvé à l'unanimité des voix, sans remarque.**

- **8. Challenge Float tube du 2024 à Serrières - Devenir du challenge float tube ;**

Nous proposons de reconduire la manche float tube, mais sans partenariat avec Fishing Fever (sans nouvelles de sa part), sous les mêmes modalités que l'année dernière.

Cette proposition a été soumise au Conseil d'Administration pour approbation.

→ **Vote approuvé à l'unanimité des voix, sans remarque.**

- **9. Emplois les pieds dans l'eau Gaule Annonéenne ;**

La Fédération Départementale de pêche de l'Ardèche souhaite mettre en place les emplois « les pieds dans l'eau » : ce seront des emplois décentralisés du siège de la Fédération, répartis dans tout le département et au nombre de quatre. Pour mémoire, cela avait commencé avec Annonay par un emploi-jeune, puis un service civique transformé en agent de développement et cela a ensuite essaimé dans d'autres AAPPMA comme Saint Sauveur ou Aubenas.

Nous sommes de plus en plus sollicités (réunions, animations, partenariats) et nous avons de nombreuses missions (suivi des milieux aquatiques, garderie, animation, communication, conduite de projets, gestion des baux de pêche). Cela nécessite d'être plus présent et disponible à des horaires pas toujours simples à gérer par des bénévoles.

Le siège de la Fédération étant basé à Vals-les-Bains, il s'est avéré nécessaire de mettre en place des emplois qui seront chapeautés par la Fédération basé à différents endroits du département pour un maillage efficace.

Annonay a été choisi pour « s'occuper » d'un salarié. La charge financière (200€/jour) est portée par la Fédération et pas par l'AAPPMA. Pour une prestation pour une AAPPMA, celle-ci paiera la moitié du coût journalier du salarié et la Fédération subventionnera l'autre moitié. Les jours qui ne seront pas occupés pour une AAPPMA seront à la charge de la Fédération et le salarié sera affecté aux tâches fédérales.

Le programme du salarié est supervisé par la Fédération et géré par Bastien LEBRA.

Tous les salariés seront formés BP JEPS et pourront encadrer les APN des associations. Des offres d'emploi ont déjà été lancées et des candidatures ont été retenues.

Cette proposition a été soumise au Conseil d'Administration pour approbation.

→ **Vote approuvé à l'unanimité des voix, sans remarque.**

- **10. Déversements et truitelles basse Cance ;**

Patrick avait présenté lors du dernier conseil d'administration un programme de déversement pour 2024.

La date pour le premier déversement des truitelles Arc-en-Ciel pour la Basse Cance a été arrêtée pour le samedi 17 juin. A noter qu'un 2^{ème} déversement de spécimens plus gros est prévu en avril.

Jérémy s'occupe de vérifier la disponibilité du 4X4 ainsi que de la cuve et de l'oxygène auprès de la Fédération Départementale de Pêche de la Drôme.

- **11. Anniversaire des 120 ans de la Gaule Annonéenne – Accueil du Congrès 2024 de la Fédération Départementale à Annonay ;**

La Gaule Annonéenne a fait le souhait d'accueillir pour l'année 2024 le Congrès de la Fédération



Départementale de Pêche de l'Ardèche pour les 120 ans de l'AAPPMA. Pour cette occasion, il faut réfléchir à comment mettre en avant notre association (les présidents, les jeunes, les parcours...).

Il faut également réfléchir à un cadeau pour marquer le coup (environ 1000€ de budget). Cyrille a réfléchi et a fait des devis pour un limonadier. Jérémie propose un opinel gravé. Tout le monde doit réfléchir à des idées de cadeaux et les faire remonter au bureau rapidement !

- **12. Bilan Troc pêche du 02.12.2023 ;**

Le Troc Pêche a eu lieu le samedi 02 décembre 2023, salle Grasset à Andance.

Un bilan positif avec 17 exposants, une buvette qui a bien fonctionné comme la tombola et un résultat financier positif (*voir pièce jointe N°4*).

Cette date de début décembre est un créneau intéressant.

Dans les points négatifs, on peut retenir la salle qui est beaucoup trop petite et nous a obligé à refuser des inscriptions. Il faut réfléchir à une nouvelle salle dans une autre commune pour la reconduction de cette manifestation.

La réflexion s'est posée sur le mariage de cette manifestation avec le Téléthon... Le Téléthon organisé par la mairie n'a pas fonctionné. Sur le principe de la reconduction, le Conseil d'Administration est favorable !!! Les inscriptions sur HelloAsso ont également très bien fonctionné et cette démarche sera reconduite pour l'an prochain.

L'intégralité du bénéfice de la tombola soit 214 Euros a été reversé au Téléthon.

Frédéric remercie tous les bénévoles pour leur implication dans la réussite de cette manifestation.

La commission proposée pour l'organisation du Troc Pêche 2024 est constituée de Didier DUCLAUT, Frédéric, Mickael, Fernand, Patrick et Jérémie SASTRE. Didier met à jour le groupe WhatsApp.

- **13. Garderie ;**

Dans les nouveautés au niveau de la garderie départementale, les GPP de la brigade vont être assermentés par le département de la Drôme, sur les lots ardéchois. Ils pourront donc contrôler efficacement sur tous les lots sur le Rhône.

Quelques chiffres pour clore l'année 2023. Sylvain a effectué sur le territoire de l'AAPPMA 152 tournées et a relevé 55 infractions entraînant des procès-verbaux : absence de carte de pêche, mode de pêche prohibé, pêche dans une réserve, non-respect du quota journalier de truites ou de la taille réglementaire du brochet...

Espérons que pour cette nouvelle année 2024, le nombre d'infractions diminue... Le nombre de contrôle quant à lui va augmenter !

Bravo à nos gardes pêche particuliers pour le travail fourni et leur implication.

- **14. Création section pêche au coup et validation du bureau exécutif ;**

Cette section a pour objectif de promouvoir la pêche au coup au sein de notre AAPPMA dans un esprit de convivialité et de partage.

La section organisera chaque samedi des sorties au bord de l'eau afin de progresser et faire découvrir de nouvelles techniques aux adhérents (pêche aux flotteurs plats, pêche en carpodrome etc...)

La pêche au coup étant la technique reine pour faire prendre goût aux jeunes générations aux plaisirs de la pêche, la section a décidé d'organiser courant 2024 deux journées d'initiation pour les jeunes qui seront gratuites. Le nombre de jeunes sera limité par rapport aux nombres de pêcheurs encadrants présents afin de garantir un encadrement de qualité. Pour ce faire, nous souhaitons faire un inventaire



précis du matériel présent à la gaule afin d'avoir le nécessaire.

Les dates retenues pour ces deux journées sont :

- Samedi 1 er Juin
- Samedi 7 Septembre

Bien sûr, les membres de la section pourront également être présents si un APN pêche au coup est organisé avec un guide de qualité.

La section organisera également un challenge interne en récompensant le meilleur pêcheur de la section sur 6 ou 7 dates (pesée de la pêche du jour).

La décision a été prise d'ouvrir la section pêche au coup uniquement aux détenteurs de la carte de pêche annuelle prise au sein de notre AAPPMA, avec une cotisation annuelle de 40 euros.

Le compte courant de la section pêche au coup va être ré-ouvert.

Le bureau de la section pêche au coup est composé de :

Afin de pouvoir rouvrir le compte courant auprès de la banque, il est nécessaire d'avoir la délibération du conseil d'administration quant à la création de la section et à la constitution du bureau de la section.

La proposition de création de la section pêche au coup a été soumise au Conseil d'Administration pour approbation.

→ **Vote approuvé à l'unanimité des voix, sans remarque.**

La constitution du bureau de la section pêche au coup a été soumise au Conseil d'Administration pour approbation.

Joann Guillermet : Président

Emmanuel Roletti : Trésorier

Julien Baile : Secrétaire

→ **Vote approuvé à l'unanimité des voix, sans remarque.**

• 15. Club mouche et concours départemental de montage ;

Une réunion de préparation est programmée avec la fédération le mardi 16 Janvier à 18H30. La date du 02 Mars à la salle Grasset à Andance a déjà été retenue pour cette manifestation.

• 16. Points Divers ;

- Ponton Andance → la Compagnie Nationale du Rhône va participer au financement ;
- Rencontre amicale avec l'AAPPMA de Vanosc sur le Rhône → reportée à une date ultérieure ;
- Projet de rencontre entre les jeunes des APN d'Anneyron et d'Annonay à Serrières → Cette journée sera à programmer en 2024 avec Jean Marc DUCOIN, le président de l'AAPPMA d'Anneyron.

• 17. Information Fédération ;

→ Le « Pass'réion » est en place pour l'achat d'une carte de pêche :

Pour votre information, à partir du 15 décembre 2023, la Région Auvergne-Rhône-Alpes déploie l'avantage « Pass'Région » en partenariat avec les 12 fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) d'Auvergne-Rhône-Alpes. Un avantage financier pouvant aller jusqu'à 30 euros remboursés sur l'achat d'une carte de pêche annuelle dès 2024.

Les dépositaires de cartes de pêche peuvent ainsi informer leurs clients de ce nouveau programme d'accompagnement des jeunes pêcheurs (15 à 25 ans), titulaires du Pass'Région et de la démarche à effectuer auprès de la fédération départementale :

- le jeune pêcheur remplit et transmet les documents de demande de remboursement (à télécharger sur le site de la fédération ou en la contactant) auprès de la fédération départementale, après



l'achat d'une carte de pêche annuelle. Le montant remboursé sera de 30 euros maximum selon le coût de la carte achetée.

- Que cet « avantage pêche » est valable uniquement pour l'achat d'une carte de pêche annuelle 2024 : carte mineure, carte découverte femme, carte départementale ou carte interdépartementale ;
- que l'avantage pêche est valable, selon le calendrier scolaire, soit du 1er septembre au 30 juin de l'année suivante.

L'avantage d'acheter une carte annuelle plutôt qu'une autre carte...

- Carte mineure annuelle (prix indicatif 25 euros) : un jeune pêcheur entre 15 et 18 ans, bénéficiera d'une carte annuelle gratuite.
- Carte départementale annuelle : un jeune de +18 ans bénéficiera d'une carte départementale à 65 euros au lieu des 95 euros (tarif Ardèche).
- Carte interfédérale annuelle : un jeune de +18 ans bénéficiera d'une carte départementale à 80 euros au lieu de 110 euros (prix indicatif).

Attention : cet avantage pêche Pass' Région est valable du 1er septembre au 31 juin de l'année suivante.

→ Géopêche :

La Fédération Départementale de Pêche de l'Ardèche a adhéré à « Geopeche ». Il s'agit d'une carte interactive, gratuite, accessible à tous, de votre ordinateur, de votre smartphone, de votre tablette, du fond de votre canapé ou de votre barque, incluant toutes les rivières et plans d'eau d'un département ainsi que toutes les informations nécessaires à la pratique de la pêche de loisirs.



Des mises à jour seront prochainement effectuées.

<https://map.geopeche.com/07#8.68/44.8179/4.3739>

- **18. Dates des prochains CA.**

La date du prochain Conseil d'Administration a été arrêtée au jeudi 22 Février 2024 à 19h00.


- **19. Tour de table.**

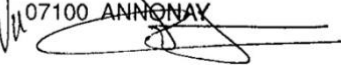
- Didier DUCLAUT : Didier s'est fait contrôler par les gardes de la Réserve Naturelle de la Platière car il était en bateau avec le moteur électrique sur la zone interdite à la navigation autre qu'avec des rames. Il y avait auparavant une tolérance pour le moteur électrique sur cette zone à rame. Le garde qui est intervenu ignorait cette tolérance et va se renseigner. Nous allons solliciter une réunion avec le conservateur Yves PRAT pour clarifier les choses.
- Fernand sera absent pour notre assemblée Générale et va nous prêter la sono pour cette occasion.

DE ANGELIS Frédéric
Président

SASTRE Jérémie
Secrétaire



 **LA GAULE
ANNONEENNE**
07100 ANNONAY



DATED'APPROBATION:

AAPPMA LA GAULE ANNONEENNE - BILAN EXERCICE 2023

DEPENSES			RECETTES		
Catégorie	Réalisé	Commentaire	Catégorie	Réalisé	Commentaire
Travaux d'entretien et réparations	74,12		Encaissement dépositaires	19581,60	Vente cartes et Timbres Lac de Vert avec la ristourne déduite pour nos dépositaires hormis OT et Maison de la presse Boulieu et avec dernier versement EX 2023 de 75,20 Euros
Ristourne cartes de pêche	397,00	ajout ristourne tabacpresse Boulieu de 172,50 Euros + reliquat ot 84	Versement Fédération ventes de cartes 2022	16968,20	Déduction reliquat Ex 2022 de 597,10 euros et ajout reste à percevoir Ex 2023 de 715,40
Paiement cotis. et taxes	15860,60	plus 63,00 dernier tour dépositaires	Revenus divers	377,00	Vente polos, location matériel, clôture pêche au coup, vente cuves
Lots et médailles	124,78	lot enduro Sun Carpe	Vente timbres Vert		Compris dans encaissement dépositaires - voir onglet spécifique à la fin
Lots et baux de pêche	2330,96		Subvention Fédération 07 - FNPF	1480,00	Garderie - APN X 2
Frais postaux et télécoms	99,81		Gain financier	1309,78	Intérêt Livret bleu 2023
Frais occasionnés par alevinages	280,71		Autres subvention		
Frais de garderie	1176,60		Animations revenu	4644,10	Challenge Float-tube, APN, Troc pêche
Frais de déversement de poissons	12417,08		TOTAL	44360,68	
Frais de déplacement	0,00				
Frais de carte	0,00				
Frais bancaires	131,50	Abt banque à distance			
Fournitures et matériel d'entretien	654,82				
Dotations école de pêche	1775,91	Moins Achat moulinets occasion 50,00 Euros Ex 2022 plus achat Décathlon 846,00 Euros gilets-waders Ex 2023			
Autres achats	2241,50	3 tables + 6 bancs			
Assurances	191,57				
Abonnement communications	1556,83	Hébergement et mise à jour Site, Buldo			
Animations	6175,24	plus Super U 78,77 Euros pour troc Pêche 2023			
Fournitures bureau	288,26	clé			
A.G. et autres manifestation	1081,04	Moins reversement dons Téléthon Ex 2022 250,00 Euros et Super U Ex 2022 17,89 euros			
Autres charges externes					
Amortissement	900,00				
Provisions achat matériel	-2000,00				
TOTAL	45758,33				
	Réalisé	Prévisionnel 2023			
	-1 397,65 €	-1273,55			

Tableau de bord à la date du 11/01/2023

Produit	Saison 2022	Saison 2023	Evolution au 11/01/2023 / 11/01/2024	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte Personne majeure	836	714	-122	-14.59%
Sous-Total des cartes Personne Majeure	836	714	-122	-14.59%
Carte Découverte Femme	53	41	-12	-22.64%
Carte Personne mineure	226	238	+12	+5.31%
Carte Découverte -12 ans	225	217	-8	-3.56%
Carte Hebdomadaire	31	43	+12	+38.71%
Carte Journalière	356	408	+52	+14.61%
Total Cartes de Pêche	1 727	1 661	-66	-3.82%
Total cartes de pêche + options	1 727	1 661	-66	-3.82%

AAPPMA LA GAULE ANNONEENNE - PREVISIONNEL 2024

DEPENSES				RECETTES			
Catégorie	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024	Commentaire	Catégorie	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024	Commentaire
Travaux d'entretien et réparations	74,12	500		Encaissement dépositaires	19581,60	15500	Baisse globale 6% et plus la vente des timbres Lac de Vert
Ristourne cartes de pêche	397,00	370		Versement Fédération ventes de cartes 2021	16968,20	16700	Baisse globale 6% compensé par hausse tarifaire
Paiement cotis. et taxes	15860,60	15507		Revenus divers	377,00	350	vente polos, location matériel
Lots et médailles	124,78	200		Vente permis - timbres Vert			Compris dans encaissement dépositaires - voir onglet spécifique à la fin
Lots et baux de pêche	2330,96	450,00	fin de la gestion du lac de Vert	Subvention Fédération 07 - FNPF	1480,00	14000	Garderie - APN X 5 - Salarié
Frais postaux et télécoms	99,81	100		Gain financier	1309,78	1000	Intérêt Livret bleu association
Frais occasionnés par alevinages	280,71	300		Autres subvention		3000	Projets salarié
Frais de garderie	1176,60	1200	En 2023 achat matériel deux nouveaux gardes. 2024 Indemnité X3	Animations revenu	4644,10	7000	Challenge Float-tube, APN, Troc pêche
Frais de déversement de poissons	12417,08	10000		TOTAL	44360,68	57550,00	
Frais de déplacement	0,00	0		<p>Pour 2024, un budget prévisionnel très ambitieux tenant compte du besoin en APN, du redémarrage d'une section de pêche au coup pleine de projets, d'animations à succès. Aussi, le recrutement d'un salarié en partenariat avec la Fédération pour avancer sur des dossiers importants et nous aider à mieux remplir nos missions, Ce budget s'appuie sur une situation saine des comptes avec un solde banque permettant d'investir pour l'avenir et de ne pas se contenter de thésauriser !</p>			
Frais de carte	0,00	0					
Frais bancaires	131,50	150					
Fournitures et matériel d'entretien	654,82	500					
Dotations école de pêche	1775,91	5000	Renouvellement d'une partie des Float-tube				
Autres achats	2241,50	500					
Assurances	191,57	210	Actualisation et nouveau contrat				
Abonnement communications	1556,83	600	En 2023 mise à niveau site 1000 euros				
Animations	6175,24	8500	Journée jeunes féminines Lac de Vert concours montage, Challenge Float-tube, APN, Troc pêche				
Fournitures bureau	288,26	350					
A.G. et autres manifestation	1081,04	2500	organisation congrès 120 ans association				
Autres charges externes							
Amortissement	900,00	700					
Provisions achat matériel	-2000,00						
Frais salarié		16000	base utilisation 80 jours				
TOTAL	45758,33	63637,00					
	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024					
	-1 397,65 €	-6 087,00 €					

BILAN TROC PECHE - TELETHON - Samedi 2 décembre 2023

RECETTES

Inscriptions	320,00 (10 liquide sur place)
Vente matériel (brocante et une casquette)	27,00
Tombola	439,00
Buvette	1 013,10
	1 799,10

DEPENSES

Caisse	355,00	
Pain + croissants	110,50	
Boissons - alimentation	213,10	Spar - Super U - Cfûté
Bière cave cévenole + vins	208,96	
Panier garni	100,65	
Communication Boost Facebook	49,59	
	1 037,80	

Résultat

761,30

Bénéfice inscriptions : 305 Euros

Bénéfice tombola : 214 Euros

Bénéfice buvette : 220,92 euros

Bénéfice vente matériel : 27 Euros

BILAN FINAL

Résultat global	761,30
Dons Téléthon	214,00
Reste AAPPMA	547,30

Remarques annexes : l'achat de deux pinces pour la machine à Hot-dog (9,08 euros), des boissons non reprises (25,78 Euros) qui ont été remises au club mouche et un diplôme validé de maitre de cuisson du hot-dog pour Cyrille !